



**Conseil
québécois
du biodiésel**

222, boulevard Frontenac Ouest, bureau 280
Thetford Mines (Québec) G6G 6N7
Téléphone : 418 338-2188
Télécopieur : 418 338-4984
www.biodieselquebec.org

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

Réaction au budget 2006-2007 Le Québec maintient sa position de chef de file dans le dossier du biodiésel

Thetford Mines, le 24 mars 2006 – L'annonce d'une nouvelle mesure fiscale en faveur du biodiésel dans le budget provincial est bien accueillie par le Conseil québécois du biodiésel (CQB). « Ce budget propose, à l'exemple de la tendance qui s'exprime dans plusieurs autres provinces canadiennes et ailleurs dans le monde, un incitatif pour encourager l'utilisation de ce carburant renouvelable au Québec, c'est une bonne nouvelle », s'est réjoui le président-directeur général du CQB, Camil Lagacé. La mesure annoncée consiste en un remboursement complet de la taxe sur les carburants pour le biodiésel pur (et conditionnel pour les mélanges avec du pétrodiesel). « Le Conseil québécois du biodiésel aurait préféré que le gouvernement annonce une détaxe complète du biodiésel, ce qui aurait été plus facile pour les distributeurs et les utilisateurs. Néanmoins, nous offrons notre collaboration au gouvernement pour trouver des solutions afin de rendre la mesure également applicable pour les mélanges », a-t-il ajouté.

Le biodiésel est un biocarburant sûr, non toxique, biodégradable et renouvelable qui peut servir de carburant de remplacement au pétrodiesel conventionnel. Au cours des dernières années, le Québec a agit comme chef de file au Canada du développement de cette industrie grâce à des projets novateurs comme *BIOBUS* et *BioMer*. Ces projets ont démontré que le biodiésel peut non seulement être utilisé dans des régions nordiques comme le Québec mais peut aussi jouer un rôle important dans l'amélioration de la qualité de l'air et de la diminution des gaz à effet de serre (GES), responsables du changement climatique.

Le Québec a su maintenir son leadership dans ce domaine avec l'ouverture, en novembre dernier, de la première usine d'envergure commerciale au Canada (Rothsay Biodiesel située à Ville Sainte-Catherine) d'une capacité de 35 millions de litres de biodiésel par an. Nul doute que la mesure annoncée par le gouvernement permettra au Québec de conserver sa longueur d'avance dans le développement de cette industrie au pays. Facilitée par cet incitatif, une infrastructure de distribution devrait se développer rapidement et rendre le biodiésel disponible dès cet été.

Rappelons que le biodiésel est pénalisé par un coût de production supérieur à celui du pétrodiesel. Dans ce contexte, la plupart des pays, des états ou provinces qui veulent réduire leurs émissions et respecter leurs engagements envers le Protocole de Kyoto, mettent en place des incitatifs pour rendre le prix du biodiésel plus compétitif.

Le CQB estime que grâce à cet incitatif, le Québec pourrait être en mesure de réduire ses émissions de GES d'environ 122 000 tonnes de CO_{2équ.} par année, c'est-à-dire l'équivalent de retirer de la route 22 000 véhicules légers, roulant chacun en moyenne 20 000 km/an.

- 30 -

Renseignements : Mme Marie Gagné, directrice exécutive adjointe, tél. : 418 338-2188.

Marie.Gagne@biodieselquebec.org

M. Camil Lagacé, président-directeur général, tél. : 514 523-5624, poste 221

Camil.Lagace@biodieselquebec.org